

SEANCE du 12 juillet 2017

Une convocation établie par Monsieur CANTO René, Maire, a été adressée à chaque conseiller municipal et apposée au tableau d'affichage le 3 juillet 2017. Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le 12 juillet 2017 à 20H30, à la mairie.

Présents : CANTO René, Maire et Président, BOULMER Jean-Claude, AVRIL Daniel, BOUE Marie-Annick, BOUE Alain, BATTAIS Dominique, COBAC Alexandra, PRUNIER Dominique, CHEVALIER Rémy, ALLAIS Véronique, RONDIN Jean-Hubert, GIET Christelle, HONORE David.

Absents : BOCQUET Arlette, TRANCART Guy.

Jean-Claude BOULMER a été élu secrétaire de séance.

2017-46 : Renouvellement de la convention de prestation de service relative à l'instruction de l'application des droits des sols (A.D.S.)

Le syndicat mixte est chargé d'assurer l'instruction des autorisations de droit des sols pour le compte des communes membres des EPCI du Pays de Fougères dont la population est supérieure à 10 000 habitants.

Cette mission s'effectue sous le contrôle du Maire, contre rémunération à l'acte, conformément à tarification forfaitaire et à l'inscription des opérations dans un budget annexe.

Chaque EPCI concerné finance en partie le service d'instruction par une contribution au budget annexe.

Le syndicat mixte gère un pôle d'instruction. Les instructeurs sont placés sous l'autorité hiérarchique du Président et du directeur du syndicat mixte pour le fonctionnement du service. Ils sont placés sous l'autorité fonctionnelle du Maire de la commune signataire s'agissant du contenu des instructions.

Il est proposé d'établir une nouvelle convention dont la durée est fixée à 42 mois renouvelable par reconduction expresse à compter du 1^{er} juillet 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte :

- d'adopter les termes de la convention de prestation de service,
- d'approuver la tarification à l'acte 2017 suivante :

ACTES	Tarif à l'acte 2017
Permis de construire (PC) simple, modificatif	65,00 €
Permis de construire (PC) complexe ; modificatif : ERP, ABF	78,00 €
Déclaration préalable (DP)	45,50 €
Permis d'aménager (PA) simple, modificatif	97,50 €
Permis de démolir (PD)	26,00 €
Certificat d'urbanisme b (Cub)	52,00 €
Autorisation de Travaux (AT)	22,75 €
Transfert et prorogation : PC, PA	22,75 €
Retrait : PC, PA, DP, PD	0,00 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention et tous les actes y afférant.

2017-47 : Rapport annuel 2016 du délégataire pour le service public assainissement.

Jean-Claude BOULMER commente les différents rapports présentés par la SAUR en ce qui concerne l'exploitation du service assainissement en 2016. Il s'agit du compte d'affermage, le compte rendu d'activité et le compte rendu financier.

Il est à noter que le réseau est toujours un peu sensible aux eaux parasites puisque l'indice correspondant en 2016, est de 4,7 m³/j/km.

Les surtaxes émises en 2016 s'élèvent à 13029,48 €.

Jean-Claude BOULMER rappelle que le service assainissement du contrat MARCILLE-RAOUL est délégué à la SAUR dans le cadre d'une délégation de service public. Le contrat, signé à la date du 1^{er} janvier 2007, arrivera à échéance le 31 décembre 2018.

Les différents rapports, tenus à la disposition du conseil municipal, sont approuvés à l'unanimité.

Compte-rendu de la commission bâtiments.

Jean-Claude BOULMER informe le conseil municipal des conclusions de la commission bâtiments qui a eu lieu le 6 juillet 2017, portant sur,

- **la salle des fêtes** : ravalement, chauffage électrique de la salle (rapprochement auprès du CEP du Pays de Fougères), huisseries, sols, occultation du vélux, peintures intérieures, équipements des sanitaires et le chauffage de la cuisine.
- **le foyer rural** : nettoyage de l'escalier extérieur côté église, résoudre le problème d'humidité à l'intérieur du bâtiment, afficher la notice d'utilisation du lave-vaisselle
- **la cantine** : proposition d'un rideau occultant sous le rampant du toit (atténuation lors de fortes chaleurs)
- **les espaces-jeux** : entretien et réparation de certains jeux et bancs (lasure, peinture...)

2017-48 : Convention unique de service commun SIG (Système d'informations Géographiques)

Par délibération en date du 30 mai 2017, la Communauté de Communes Couesnon Marches de Bretagne a approuvé le projet de mise en place d'un réseau de systèmes d'information géographique (SIG) sur l'ensemble du territoire de Couesnon Marches de Bretagne.

Les missions du service en commun s'organisent en deux missions complémentaires à savoir :

➤ **Missions de base du SIG (forfait) :**

- Mise à disposition et paramétrages du web-SIG (ex : points noirs sur les chemins de randonnée, gestion des adresses...)
 - Accès extranet aux modules de base de Netagis Maps (cadastre, PLU) et aux cartes thématiques utiles aux communes et aux syndicats.
 - Toutes autres couches de données thématiques intercommunales (cours d'eau, zones humides, périmètres de protection de captage)

d'eau, chemin de randonnée...) utiles à la connaissance des communes et des syndicats.

- Formation et assistance

- Plan du territoire communal,
- Intervention pour le développement du SIG interne de Syndicats (logiciels QGIS),
- Documents cartographiques à la demande,
- Conseils divers,
- Acquisition et intégration de nouvelles données SIG à la demande,
- Amélioration de la géolocalisation et du référencement sur internet,
- Impression, édition de documents produits dans le cadre du service commun.

➤ **Missions optionnelles du SIG (hors forfait) :**

A la demande des communes, la communauté de communes peut procéder à l'acquisition de modules métiers compatibles avec le web-SIG (exemple : gestion des cimetières)

Pour les missions de base la participation financière pour 2017 est de 827 € proportionnelle à la population DGF.

Pour les missions optionnelles, la facturation est à l'heure prestée soit 28,46 €/heure.

La convention entre en vigueur le 1^{er} janvier 2017 et prendra fin le 31 décembre 2017. Elle ne peut être reconduite que de façon expresse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

-**Approuve** la convention portant sur un service commun SIG « Système d'Information Géographique » de Couesnon Marches de Bretagne au profit des communes membres et des syndicats intercommunaux

- **accepte** de régler la participation s'élevant à 827 € (proportionnelle à la population DGF) correspondant aux frais de missions de base du SIG,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention, ainsi que tous les actes nécessaires à son application.

2017-49 : Investissements. Remplacement du disjoncteur différentiel de l'église.

Monsieur le Maire rappelle que l'entreprise BODET est missionnée pour assurer la vérification et l'entretien annuel de l'appareillage à l'église. Dans son dernier rapport de visite technique du 24 juin 2017, y est mentionné des travaux à envisager à savoir :

- Le remplacement du disjoncteur différentiel des cloches
- la nécessité d'obturer toutes les ouvertures du clocher de l'église, afin de lutter contre l'invasion des pigeons et corneilles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue,
- accepte le devis BODET d'un montant de 323 € (H.T.) concernant le remplacement du disjoncteur différentiel en tête de ligne du départ des cloches actuellement défectueux.

Cette dépense sera imputée à l'article 2188 du programme « bâtiments communaux ».

Le conseil municipal refuse le devis BODET d'un montant de 2563,00 € (H.T.) relatif à l'obturation des ouvertures du clocher et propose de solliciter l'intervention d'un couvreur.

2017-50 : Nouvelle organisation des temps scolaires pour la rentrée 2017-2018.

Vu le décret n°2017-1108 du 17 juin 2017 publié au Journal Officiel le 28 juin 2017, relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Considérant que la commune de Marcillé s'était prononcée pour un retour de la semaine de 4 jours dès la rentrée 2017-2018 (délibération du 2 juin 2017) ;

Considérant que les membres du conseil d'école ont été interrogés sur la nouvelle organisation des temps scolaires et que les enseignants ainsi que les parents d'élèves, se sont prononcés favorablement pour le retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2017-2018 ;

Considérant le courrier du DASEN d'Ille et Vilaine approuvant le nouvel aménagement de la semaine scolaire réparti comme suit : **Lundi, mardi, jeudi et vendredi** : Horaires scolaires de **8 h 50** à 12 h 00 puis de 13 h 30 à **16 h 20** avec une pause méridienne de 12h00 à 13h30,

Considérant l'approbation par le service Transports du Département d'Ille et Vilaine pour de nouveaux changements d'horaires de prise en charge des élèves entre les écoles de Marcillé et de St Rémy ;

Considérant que le centre de loisirs sera ouvert pour la journée du mercredi ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, propose dès la rentrée scolaire 2017-2018, d'établir l'organisation de la semaine scolaire dans l'école maternelle et élémentaire publique suivante :

	Lundi	Mardi	Jeudi	vendredi
Matinée	8h50- 12h00	8h50-12h00	8h50-12h00	8h50 à 12h00
Pause méridienne	12h00-13h30	12h00-13h30	12h00-13h30	12h00-13h30
Après-midi	13h30-16h20	13h30-16h20	13h30 à 16h20	13h30-16h20

2017-51 : Projet de foyer pour l'association du Foot Club Marcillé/Bazouges/St Rémy/Noyal (FC MBRN).

Jean-Claude BOULMER fait part à l'assemblée de sa rencontre avec les membres du bureau de l'association de football FC MBRN et de l'avancée du projet de création d'un foyer aménagé à l'aide de constructions modulaires.

Des autorisations du droit des sols seront nécessaires et des sollicitations pour des aides financières seront faites auprès de la Communauté de Communes Couesnon Marches de Bretagne dans le cadre du Contrat de Territoire et de la Fédération Française de Football.

Au vu de cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Informations diverses.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée des nouvelles aides à l'embauche en milieu rural au 1^{er} juillet 2017. En effet, dans les zones de revitalisation rurale

(ZRR) dont la commune de Marcillé-Raoul fait partie, les embauches par les entreprises ne dépassant pas 50 salariés sont exonérées durant 12 mois des cotisations patronales d'assurances sociales et d'allocations familiales jusqu'à 1,5 Smic mensuel (2220,45 € bruts à ce jour).

- Remerciements émanant de l'association « France Adot 35 » suite à l'attribution de la subvention 2017.

- Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une demande d'appel à cotisation de l'association de gestion du Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (C.L.I.C.) des Marches de Bretagne et précise que chaque membre du conseil a la possibilité d'adhérer individuellement. Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à la demande.

- Monsieur le Maire fait état du bilan financier de la fête médiévale organisée sur le site du Châtel par l'APPAC et remercie les nombreux bénévoles présents lors de cette journée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Numéros d'ordre des délibérations : de 2017-46 à 2017-51.

Le Maire,
CANTO René,

Les membres présents :

BOULMER Jean-Claude, AVRIL Daniel, BOUE Marie-Annick,

BOUE Alain, BATTAIS Dominique, COBAC Alexandra,

PRUNIER Dominique, CHEVALIER Rémy, ALLAIS Véronique,

RONDIN Jean-Hubert, GIET Christelle, HONORE David

Absents : BOCQUET Arlette, TRANCART Guy